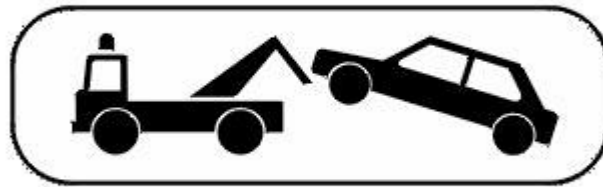


# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOcATIONS MULTIPLES (SIVOM)



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009



# **SOMMAIRE**

## **1° - PRESENTATION DU SYNDICAT**

- A / Composition
- B / Création - Durée - Objet
- C / Population desservie

## **2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT**

- A / Le Comité Syndical
- B / Le Bureau

## **3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT**

- A / Compte Administratif 2009
- B / Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement
- C/ Bilan du fonctionnement 2009
- D / Cotisation des communes membres
- E / Dette

## **4° - PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2009**

- A / L'activité Fourrière et le projet d'aménagement
- B / Le Centre de Secours
- C/ La vigne Saint-Germain-en-Laye/le Pecq
- D/ L'aire d'accueil des gens du voyage
- E/ Le groupe de travail sur les transports en commun

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

## **1° Présentation du Syndicat**

### **A - Composition**

En 2009, le Syndicat était toujours composé de 37 communes et de 5 sections syndicales ; le Comité Syndical du 6 octobre 2008 a constaté la cessation d'activité de la section « collège des Hauts Grillets ». Une nouvelle section « Aire d'accueil des Gens du Voyage » a été créée lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008, elle n'a été concrétisée au budget qu'en 2009. Toutes les communes adhèrent à la section Fourrière ; elles adhèrent ou non aux autres activités. Un tableau en annexe, arrêté au 31 décembre 2009, précise l'appartenance des communes aux différentes sections syndicales.

Le SIVOM est devenu Syndicat Mixte par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye en date du 4 août 2006. En effet, à la fin de l'année 2005, trois communes ont décidé la création de la « communauté de communes des Coteaux de Seine » et lui ont transféré leur représentation à la section Fourrière. Il s'agit de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Louveciennes pour la compétence « fourrière », Louveciennes avait cependant conservé en propre sa représentation à la section « CEDAT ». Lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008, cette Communauté de Communes a demandé son adhésion au CEDAT, la Ville de Louveciennes n'est donc plus, en son nom propre, membre du CEDAT mais dans le cadre de cet organisme.

### **B - Création - Durée - Objet**

Créé par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 1964, il comptait au départ 8 communes qui s'étaient regroupées pour créer une fourrière automobile et animale. Au fil des années, de nombreuses collectivités sont venues rejoindre cette section.

L'objet du Syndicat étant de réaliser des « œuvres et des services d'intérêt intercommunal », plusieurs autres activités sont venues compléter l'activité d'origine : la section Centre Hospitalier en 1973, la section Collège des Hauts Grillets en 1974, la section Centre de Secours contre l'incendie en 1983, la section Centre de Lutte Antidrogue en 1987, en 2000, la section Gestion des Vignes et récemment, le 16 décembre 2008, la section Aire d'accueil des Gens du Voyage.

Ce Syndicat a été créé pour une durée illimitée.

Par délibération en date du 11 février 2004, le SIVOM a modifié ses statuts pour les rendre conformes à celui d'un Syndicat à la carte, conformément à l'article L .5212-16 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Le SIVOM fonctionnait déjà sous cette forme sans que ses statuts aient été adaptés en conséquence. À la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, le Syndicat a donc régularisé cette situation.

Le 16 décembre 2008, le SIVOM avait délibéré pour accueillir, dans ses activités, la création d'une aire d'accueil des gens du voyage au bénéfice de quatre communes du Syndicat. La création de cette nouvelle section a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet le 23 juin 2009. A fin 2009, la demande de la commune de Chambourcy pour rejoindre ce groupe a été validée par le comité syndical mais n'a été entérinée que par arrêté du 25 juin 2010.

### **C - Population desservie**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la population globale du SIVOM était de 431 710 habitants, soit, pour chacune des sections syndicales:

- section CEDAT : 332 600 habitants
- section Fourrière : 431 710 habitants
- section Centre de Secours : 93 577 habitants
- section Gestion des Vignes : 59 004 habitants
- section Gens du voyage : 88 510 habitants (l'adhésion de Chambourcy n'était pas effective à cette date)

La section Fourrière est la seule qui regroupe l'ensemble des communes.

## **2° - Activité administrative du Syndicat**

### **A - Le Comité Syndical**

Le Comité connaît toujours une activité régulière et s'est réuni 5 fois en 2009:

- Le 10 février 2009, pour le débat d'orientation budgétaire 2009.
- Le 17 mars 2009, pour le vote du Budget Primitif 2009, l'extension du régime indemnitaire des agents à un nouveau grade et la présentation du bilan du CEDAT de l'année 2007.
- Le 9 juin 2009 pour l'approbation du Compte Administratif 2008, l'affectation du résultat comptable, le compte de gestion du receveur, une décision modificative n°1, la fixation de règles de publicité et de mise en concurrence pour les MAPA (marchés à procédure adaptée), le bilan d'activité de la fourrière pour 2008 et l'autorisation

donnée au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aire d'accueil des gens du voyage,

- Le 20 octobre 2009, pour le Budget Supplémentaire 2009 et l'autorisation donnée au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la fourrière automobile (lot n°1),
- Le 11 décembre 2009, pour la demande d'adhésion à la section « gens du voyage » de la commune de Chambourcy, la fixation des tarifs 2010 pour la fourrière, une modification du tableau des effectifs, l'autorisation donnée au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la fourrière animale (lot n°2) et le projet de création d'un groupe de travail sur la problématique de la gestion des transports en commun.

## **B - Le Bureau**

Il s'est réuni une fois le 11 décembre 2009, l'ordre du jour était réservé à la réalisation d'un emprunt pour financer le projet de réalisation de l'aire d'accueil pour les gens du voyage ; cet emprunt étant décomposé en deux tranches, un prêt à court terme pour faire l'avance sur les subventions et la récupération du FCTVA, un second pour le financement du solde sur du plus long terme.

Compte tenu de l'incertitude qui existait à cette époque sur la date de mise à disposition du terrain par la Ville de Paris et des conditions de délais proposées par les banques pour utiliser les fonds de ces prêts, la décision a été prise par le Bureau de surseoir à la réalisation de ces emprunts.

## **3° - Vie financière du Syndicat**

### **A - Compte Administratif 2009**

Les résultats, approuvés lors de la séance du Comité du 14 juin 2010, sont les suivants :

- **en section de fonctionnement :**
  - ✓ une réalisation de **dépenses** de **3 515 462,79 €**,
  - ✓ une réalisation de **recettes** de **3 917 303,97 €**,
  - ✓ un **excédent de fonctionnement** de **401 841,18 €** toutes sections confondues.
- **en section d'investissement :**
  - ✓ une réalisation de **dépenses** de **77 737,17 €** et des restes à réaliser pour **88 897,93 €**,
  - ✓ une réalisation de **recettes** de **75 389,37 €**
  - ✓ un **déficit brut** de **2 347,80 €**, et un **déficit total** de **91 245,73 €**. compte tenu des restes à réaliser.

## **B - Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Le Comité du 14 juin 2010 a décidé d'affecter les résultats, et pour chacune des sections syndicales, comme suit :

### **1. Centre d'Aide aux Toxicomanes**

✧ Excédent	—————→	5 899,34 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	5 899,34 €

### **2. Fourrière**

✧ Excédent de fonctionnement	—————→	256 228,03 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	171 643,84 €
✧ Affectation à la section d'investissement		84 584,19 €

### **3. Centre de Secours**

✧ Excédent de fonctionnement	—————→	120 840,53 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	87 674,45 €
✧ Affectation à la section d'investissement	————→	33 166,08 €

### **4. Gestion des Vignes**

✧ Excédent de fonctionnement	—————→	12 452,61 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	12 452,61 €

### **5- Aire d'accueil des gens du voyage**

Excédent	—————→	6 420,67 €
Report en section de fonctionnement	————→	183,24 €
Affectation à la section d'investissement	————→	6 237,43 €

## **C- Bilan du fonctionnement 2009**

A signaler :

### **1°- Globalement**

- Le montant élevé des rôles supplémentaires reçus, 177 691 € au total, qui sont répartis sur l'ensemble des sections et participent aux excédents constatés

### **2°- pour la Fourrière**

- L'augmentation du coût de fonctionnement essentiellement liée à l'activité (remorquages, experts) et aux frais de personnel (4<sup>ème</sup> poste à la fourrière)
- La baisse des recettes d'activité liée à la chute du prix de revente des véhicules

- La compensation par les rôles supplémentaires

### 3°- Pour l'aire d'accueil des gens du voyage

- Cette opération doit être financée par emprunt mais cet emprunt n'a pas été conclu, volontairement, en décembre 2009 compte tenu du retard sur la mise à disposition du terrain,
- Pour cette raison, certaines dépenses et des engagements ont été faits sur la section Fourrière et seront régularisés sur 2010.

## D- Cotisations des communes membres

Suivant le principe de fonctionnement du SIVOM, les communes ne cotisent que pour les sections syndicales auxquelles elles adhèrent.

Les cotisations pour l'année 2009 ont été les suivantes :

- **section CEDAT** : 0,10 € par habitant, (inchangée)
- **section Fourrière** : 0,34 € par habitant, (0,30 € en 2008)
- **section Centre de Secours** : 32,90 € par habitant, (33,20 € en 2008)
- **section Gestion des Vignes** : 11 000 € pour chacune des 2 communes membres. (10 000 € en 2008)
- **section Gens du voyage** : 0,32 € sachant que 2009 est l'année de démarrage de la section, sans travaux.

Pour la majorité des activités, les cotisations sont donc assez stables mais liées à l'activité en ce qui concerne la fourrière en particulier; la cotisation la plus lourde est celle liée au coût des Sapeurs-Pompiers, elle est conditionnée par le montant de la participation à verser au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

## C - Dette

La dette du Syndicat ne concerne plus qu'une seule des 5 sections syndicales, le Centre de Secours :

- ✓ Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : 90 243,26 €
- ✓ Capital restant dû au 31 décembre 2009 : 44 790,26 €

Un état détaillé de la dette figure en annexe de chaque Budget Primitif ainsi que chaque Compte Administratif.

## 4° Principaux aspects de l'année 2009

### A - L'activité Fourrière

La gestion de l'activité fourrière, sous ses différents aspects, est lourde et mobilise beaucoup de temps, tant sur place par les agents en poste sur le site qu'au niveau de la cellule administrative du Syndicat.

#### 1. la fourrière automobile

L'activité retrouve en 2009 et après deux années un peu en baisse, les chiffres de véhicules reçus en 2006 soit **1 318 voitures**. Sept villes concentrent à elles seules 68% de l'activité avec un nombre de véhicules allant de 61 à 292. Six villes n'enregistrent aucune mise en fourrière en 2009 ; cette donnée est relativement stable.

Le mois de septembre a enregistré le nombre d'entrées le plus important : 164 contre 124 en 2008. Les pics d'entrée se concentrent autour des mois de mars, avril, septembre et octobre.

Le nombre de véhicules repris par leur propriétaire ne cesse de diminuer, **39,45 % en 2009** contre **42,73%** en 2008 et **45,5%** en 2007. Mathématiquement cela veut dire que le nombre de véhicules abandonnés progresse d'autant.

**Ces véhicules abandonnés posent un problème de stockage sur le site, puis un problème d'évacuation.** Ils ne génèrent pas de recette directe pour le SIVOM et les procédures pour identifier les propriétaires et leur faire payer les frais de fourrière paraissent aléatoires. La fourrière a bénéficié de la forte hausse du prix de l'acier en 2008 lors de la vente des véhicules abandonnés aux épavistes. Malheureusement, l'année 2009 a connu une chute sensible.

Le nombre de véhicules mis en vente au Service des Domaines est identique à celui de 2008 soit 68 véhicules. Il ne représente que 8,5 % des véhicules abandonnés. Les autres voitures sont évacuées en lots auprès de casseurs pour récupération de pièces puis destruction.

La fourrière reçoit aussi des deux-roues, 75 entrés en 2009 pour 66 entrés en 2008. Il est à noter que 15 seulement ont été repris, 60 ont été abandonnés donc restés à la charge du SIVOM.

#### 2. la fourrière animale

Dans les années 2000 et 2001 il a été constaté une augmentation de chiens « dangereux », suite à la mise en application de la réglementation ; ce nombre n'a cessé de diminuer depuis. En 2009 on compte encore 19 entrées de chiens classés 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie contre 30 en 2008.

Le nombre de chiens accueillis est également en baisse, **340 chiens** réceptionnés en 2009 contre 411 en 2008. Un pourcentage important de ces chiens est repris par les propriétaires, 71% en 2009.

Les chats réceptionnés, **227** au total, posent souvent davantage de problèmes de gestion que les chiens ; ce sont souvent des chats sauvages, parfois avec petits. Les chats sont très peu repris par leur propriétaire, seulement 22 soit 9,7% ; ils sont très peu identifiés contrairement aux chiens.

Au-delà du délai de garde, les animaux sont repris par la SPA pour être remis en adoption ; les animaux ne pouvant être adoptés (maladie, vieillesse, chiens dangereux) sont euthanasiés sur place.

Bien que le nombre d'animaux accueillis soit en baisse, on constate une augmentation de l'activité due à l'alourdissement des procédures administratives.

### **3. le projet d'aménagement de la fourrière automobile**

#### **RAPPEL**

Par arrêté n° DR/99/020 en date du 3 mai 1999, Le Préfet des Yvelines a accordé au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye un agrément provisoire pour exercer l'activité de gardien de Fourrière automobile dans son établissement situé 30, rue de la Bidonnière à Poissy (78300).

Il a également informé le SIVOM que l'agrément définitif ne pourrait être prononcé qu'après la mise en conformité des installations avec la réglementation en vigueur pour la protection de l'environnement.

Depuis cette date, le SIVOM a eu de multiples contacts avec la Ville de Poissy pour s'assurer de la pérennité du site. Cette commune ayant des projets d'aménagement sur cette zone a fait au SIVOM différentes propositions pour transférer son activité sur une autre parcelle, ces propositions n'ont pas eu de suite concrète. Le SIVOM a régulièrement tenu les services de la Préfecture informés de l'ensemble de ces contacts et propositions. Pendant des années et jusqu'en mars 2008, la Préfecture a renouvelé ses agréments provisoires.

En 2000, une première étude de faisabilité pour la mise aux normes du terrain de fourrière automobile avait été réalisée, puis abandonnée compte tenu des incertitudes sur le terrain d'assiette de la fourrière, elle concernait la quasi-totalité de la parcelle. À nouveau, en 2006, le bureau d'études a repris cette trame initiale et a présenté devant le comité syndical un nouveau projet, retenu par les élus après diverses modifications; l'estimation du montant des travaux était évaluée à environ 600 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes. Ce projet a de nouveau été stoppé au moment du projet de PLU de Poissy.

Les services de la Préfecture ont demandé au SIVOM de se mettre en situation de répondre aux injonctions en terme de mise aux normes ; après visite sur place des services de la DRIRE, ils ont néanmoins précisé que :

- compte tenu des incertitudes toujours existantes, une mise aux normes a minima des installations serait tolérée dans un premier temps, dans l'attente d'avoir des informations complémentaires sur les projets d'urbanisme de la commune de Poissy,
- ces travaux consistent dans la réalisation d'une ou de plusieurs aires étanches et en forme de rétention destinées à stocker les véhicules accidentés présentant des risques d'écoulement des fluides ou dont les parties souillées par les hydrocarbures sont soumises aux intempéries et l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures,
- la surface de l'aire de stockage doit être déterminée en fonction de l'activité de la fourrière,
- une expertise rapide de ce type de véhicule et un enlèvement régulier des véhicules hors d'usage doivent permettre de limiter le nombre de véhicules stationnés sur le site et, par conséquent, la surface du stockage nécessaire.

Les services préfectoraux ont alors demandé une étude de faisabilité accompagnée du calendrier de réalisation des travaux ; un nouvel agrément d'une année a été donné malgré l'avis défavorable de la commission départementale de sécurité routière. Le SIVOM a de nouveau repris contact avec le bureau d'études et lui a demandé de revoir le projet en le minorant de façon substantielle. Les travaux liés à la sécurité du site, en particulier le renforcement de l'éclairage, ont été maintenus.

Entre-temps, la DSV (direction des services vétérinaires) des Yvelines a demandé au SIVOM d'apporter des améliorations à la partie fourrière animale, en prévoyant essentiellement une zone où les chiens pourraient s'ébattre. Il a donc été demandé au bureau d'études de les rajouter au dossier d'ensemble pour ne pas avoir à revenir sur ce projet.

## **En 2009**

La présentation du résultat de ce travail était à l'ordre du jour du Bureau du 17 novembre 2008. Les préconisations de travaux ont donc été intégrées dans le débat d'orientation budgétaire pour 2009 et le SIVOM a lancé la consultation de maîtrise d'œuvre sous deux lots, le lot n°1 correspondant au réaménagement de la fourrière automobile, le lot n°2 correspondant à l'extension du chenil.

Le comité syndical a autorisé le Président à signer les marchés de maîtrise d'oeuvre :

- le 20 octobre 2009, pour le lot n°1, avec le cabinet ICE (ingénierie conseil environnement),
- le 11 décembre 2009 pour le lot n°2, avec le cabinet « Studio ARA ».

Les travaux ont commencé en 2010.

## **B - Le Centre de Secours**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le transfert des personnels de Sapeurs-Pompiers Professionnels, ainsi que des Sapeurs-Pompiers Volontaires est effectif. La charge financière du « 13<sup>ème</sup> mois » des Sapeurs-Pompiers Professionnels, présents lors de ce transfert, reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils sont en activité au sein du Département des Yvelines ; c'est donc une charge qui devrait décroître d'année en année.

Les biens mobiliers et immobiliers ont également été repris par le SDIS.

La cotisation versée par le SIVOM au Service d'Incendie et de Secours des Yvelines, est fixée et réévaluée chaque année par le conseil d'administration du SDIS..

## **C - La vigne Saint-Germain-en-Laye/Le Pecq**

Encadrés par les conseils d'un œnologue avec lequel le SIVOM a passé contrat, les personnels municipaux des deux communes continuent d'entretenir cette vigne et de gérer ensuite la récolte.

De l'avis des spécialistes, la qualité du « Vin des Grottes », produit par ces pieds de pinot noir continue de s'améliorer. Quant à la production, elle est tributaire des conditions climatiques, en particulier de l'été. D'autre part et depuis 3 ans, il est procédé à une vendange en vert afin de diminuer le nombre de grappes par pied et d'améliorer ainsi la qualité du raisin restant.

## **D - L'aire d'accueil des gens du voyage**

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Comité Syndical du SIVOM a accepté le transfert de la compétence « réalisation et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage » pour chacune des quatre communes concernées, à savoir, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye. Ces communes figuraient, dans le cadre du schéma départemental, dans la zone du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation (SIEP) pour un nombre global de 40 places.

Un terrain de 6.000 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Paris, a pu être trouvé sur le territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye à proximité du secteur de la Garenne, au nord de la Route dite Centrale dans la zone de la Bouverie des Noyers. Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de la Ville de Paris, en son courrier adressé à Monsieur Jacques MYARD, Président du SIEP, le 6 avril 2009, a donné son accord de principe pour la mise à disposition de ce terrain.

La commune de Chambourcy a, ensuite, demandé à rejoindre ce groupe de communes pour pouvoir exercer la mise en œuvre des 2 places lui incombant. De ce fait, l'aire d'accueil est passée à une capacité de 42 places.

Depuis ce dossier a connu les modifications suivantes :

- Le terrain, initialement prévu à 6 000 m<sup>2</sup>, s'est révélé trop petit pour pouvoir réaliser un projet de qualité pour 42 places; une zone de 10 000 m<sup>2</sup> a alors été demandée à la Ville de Paris,
- La Ville de Saint-Germain-en-Laye a dû faire une modification de son PLU pour autoriser des constructions sur la parcelle pressentie; dossier traité en novembre 2009,
- Un comité de pilotage a été mis en place par le Syndicat avec participation des services de l'Etat, de représentants du SIAAP et des communes concernées, ainsi que des membres des associations représentatives des gens du voyage; sa mission était de suivre l'évolution du projet et de tenir compte, à la fois des préconisations de l'Etat et des demandes des gens du voyage,
- En parallèle, un second comité a été mis en place pour définir un plan social pour l'accueil des populations concernées, accueil scolaire prévu à Saint-Germain-en-Laye, commune siège de la structure, mais aussi accès aux activités ouvertes à tout habitant, sportives, culturelles ou autres, éventuellement dans les autres communes en particulier Maisons-Laffitte qui est la plus proche; des conventions doivent définir le partage des frais en découlant.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en juin 2009 suite à une procédure de marché à procédure adaptée. Il s'agit du cabinet AMODIAG qui a déjà réalisé des projets de même nature, assisté par un architecte, le cabinet AVANT-PROPOS, du cabinet Henri Tesson, paysagiste, et du cabinet IDDEL, spécialisé en HQE (haute qualité environnementale). L'année 2009 a donc essentiellement été consacrée à la préparation et à la mise en œuvre du projet qui, dans sa version finale, a été validée par le comité de pilotage de février 2010. Ce projet a, ensuite, reçu un avis favorable de la part de la CAO, cellule d'appui opérationnel, gérée par les services de l'Etat.

En parallèle, et avec l'accord du SIAAP, puisque la mise à disposition officielle de la Ville de Paris n'était pas effective, le SIVOM a fait réaliser :

- Les études géotechniques pour connaître l'état du sol et du sous-sol,
- L'étude sur les risques pour la santé humaine, sur la base de l'étude de pollution des sols réalisée au préalable par le SIAAP,
- Le levé de géomètre nécessaire pour la division parcellaire.

Il restera à faire l'étude archéologique sur le terrain concerné.

Un projet de convention a été étudié avec les services de la Ville de Paris; à ce jour, cette convention n'est toujours pas signée ce qui bloque l'avancement du dossier.

Début 2010 et après la validation du projet définitif, le SIVOM a déposé le dossier de demande de permis de construire et adressé tous les dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF. Il semble aussi que l'Agence de l'Eau puisse intervenir compte tenu des travaux prévus en matière d'assainissement :

- traitement des eaux usées par le SIAAP ce qui nécessite des travaux de raccordement et une convention spécifique,
- rejet des eaux pluviales en Seine ; un dossier de déclaration « loi sur l'eau » a été déposé à cet effet au 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Ce dossier relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage a donc mobilisé beaucoup de temps et nécessité de nombreuses réunions. L'année 2009 a été consacrée à la mise au point du projet et à tous les contacts nécessaires.

Malheureusement, et en raison de la non-réponse de la Ville de Paris, il est pour l'instant au point mort. L'Etat a notifié l'ouverture d'une subvention pour ce projet ce qui donne au Syndicat quelque délai pour débloquer la situation.

### **E- Un groupe de travail sur les transports en commun**

Dans le courant de l'année 2009, une réflexion a commencé à être menée sur les transports en commun, en particulier les transports par bus :

- sur la réglementation particulière de cette activité, sous contrôle du STIF,
- sur le monopole existant pour les transporteurs en place,
- sur les difficultés pour les communes de renégocier ou de modifier les contrats existants.

Les transports en commun sont l'un des maillons reliant les collectivités les unes aux autres et font donc partie des dossiers qui se discutent entre communes, même si pour l'instant ils ne font pas partie des structures intercommunales en place, sauf sur certaines communautés de communes ou d'agglomérations déjà constituées.

Pour cette raison, certains élus ont estimé qu'un groupe informel de réflexion entre les communes, sur ce thème des transports légers de surface, pourrait être intéressant.

C'est ce qui a été décidé lors de la séance du 11 décembre 2009 ; Monsieur Morange étant désigné pour animer ce groupe.